

Motion : réuni ce jour, le Conseil de l'UFR des Sciences Humaines,

- Déploie l'insuffisance de la concertation dans les réformes du Master et du Capes. Il demande instamment aux autorités et aux Conseils de notre université de prendre toute la dimension du dossier complexe de la formation des enseignants ;
- S'inquiète particulièrement de la baisse de niveau disciplinaire induite par ces réformes et des conditions de mise en œuvre de celles-ci, dangereusement imprécises encore à ce jour ;
- Se réserve le droit de se retirer du co-portage de ce diplôme si les conditions n'offraient pas aux étudiants des chances réelles de réussir leur concours et leur Master.

La motion est adoptée à l'unanimité.

Le doyen demande aux membres du Conseil de s'exprimer sur l'adoption de la maquette.

Synthèse des votes (16 votants + 4 procurations = 20 votants) :

Votes pour : 5 Votes contre : 3 Abstentions : 11 Ne prend pas part au vote : 1

La maquette est adoptée à cinq voix contre trois.

En l'absence de remarque ou de question, le doyen clôt ce point assez long de l'ordre du jour et remercie particulièrement les collègues pour leur attention et leur participation, en ajoutant que cette réforme concerne la formation des futurs enseignants, point essentiel pour l'avenir de la nation.

5 – **Validation d'un nouveau parcours en Master de Psychologie**

Le doyen informe que le **nouveau parcours de Master en Psychologie a été adopté à l'unanimité des votants, par vote électronique du Conseil de l'UFR Sciences Humaines en date du jeudi 28 janvier 2021.**

Puisque la Commission Formation à la Vie Universitaire (CFVU), informée du dossier, devait se prononcer ce matin jeudi 4 février 2021, le Conseil d'UFR devait anticiper ce vote. Cependant, la décision de la CFVU, subordonnée à la signature d'une convention avec les établissements de santé n'a pas pu être rendue parce que le document est toujours en attente de visa. La régularisation devrait intervenir dans les jours prochains. Pour ces raisons, la planification d'une réunion de présentation du nouveau parcours a été impossible.

Le doyen rappelle que la création de cette formation en Psychologie a pour but de resserrer les liens avec les établissements de formation des personnels de santé. Elle est stratégique pour le Département de Psychologie, d'autant plus que quelques jours avant l'approbation par notre Conseil et avant la réunion de la CFVU, l'UFR de Santé a tenté de reprendre la main en revendiquant son administration.

Suite à un recadrage de Cédric DEMONCEAUX, en charge de la formation continue, le Département de Psychologie administrera finalement cette nouvelle formation.

Situation du master 2 parcours PPS

Le doyen qui a reçu du courrier adressé par Clara PRIVE et par des étudiants, confirme être informé du très mauvais fonctionnement du Master 2 de Psychologie – parcours Pratiques et Performances du Sport (PPS). Ce dossier est une de ses préoccupations quotidiennes et il réagit chaque jour à de nombreuses interventions. Juste avant ce Conseil, il a d'ailleurs été le destinataire d'un message de la Vice-présidente Karen FIORENTINO qui souhaitait de nouveau s'en entretenir.

En effet, ce Master 2 PPS de Psychologie connaît de gros problèmes d'administration qui avaient déjà été évoqués longuement au cours d'un précédent Conseil de notre UFR. Le doyen rapporte qu'il a déjà rencontré la Vice-présidence, la responsable de la mention des Masters de psychologie Édith SALES-WUILLEMIN, la responsable de ce parcours Lucie FINEZ et que le co-responsable de parcours Michel NICOLAS a été suspendu de ses fonctions. Cette situation est de nature à faire réfléchir sur l'opportunité d'ouvrir ce parcours l'année prochaine. Pour le moment, le doyen, Claire VANESSE-URBAIN et Sébastien FINOT, peuvent garantir aux étudiants, notamment à ceux qui ont écrit, la **validité de ce diplôme** par le maintien du seuil minimum d'enseignement (cf procès-verbal du Conseil d'UFR SH du 08/10/2020 :

« si le seuil minimum des deux cents heures d'enseignement n'est pas atteint, alors les conventions de stage deviennent caduques. Dans cette éventualité, la légitimité du titre professionnel de Psychologue sera forcément remise en cause »).

Ce dossier très compliqué évolue quotidiennement, c'est pourquoi il sera nécessaire de prévoir un débat afin d'envisager ou non le maintien de la filière.

Clara PRIVE confirme qu'il s'agit là d'un grand problème et demande un entretien. Elle ajoute que les étudiants ne sont pas suffisamment informés, mais comprend que l'évolution rapide et quotidienne du dossier complique la communication. Elle constate l'émergence d'une grande anxiété chez les étudiants qui s'inquiètent de l'avenir de leur formation et reconnaît être même choquée que certains, de peur de ne pouvoir obtenir leurs notes ou leur diplôme, tiennent à rester anonymes. Cette ambiance excessivement stressante due au manque d'informations et à la crainte des conséquences crée un climat particulièrement néfaste et insécurisant.

Effectivement, le doyen conçoit que cette situation est humainement désastreuse, mais actuellement un cadrage est mis en place et le diplôme est toujours garanti. Depuis trois mois, il essaie de faire la médiation entre des personnes qui refusent de communiquer et s'affrontent par étudiants interposés.

Sabine LEFEBVRE intervient pour demander s'il ne serait pas possible d'envisager la réintégration de l'enseignant co-porteur suspendu et s'inquiète que certains étudiants, évoluant dans un climat de peur, souhaitent rester anonymes.

Le doyen assure que c'est strictement impossible et déplore un problème supplémentaire car Lucie FINEZ, co-directrice du Département de Psychologie est en Congé pour Recherches et Conversions Thématiques (CRCT) durant ce semestre. Il a demandé à Édith SALES-WUILLEMIN, Directrice du Master, de veiller à sa bonne marche. Il ajoute également qu'en raison de l'absence de communication entre les deux anciens co-responsables et devant leur refus de transmettre au secrétariat les pièces et décisions utiles, la liste validée des jurys de ce Master n'a pu être établie que depuis deux ou trois jours. Outre les incompatibilités de personnalités de certains, le doyen constate que le problème devient maintenant structurel. Il propose de rencontrer Clara PRIVE et éventuellement les étudiants qui le souhaitent, dans le courant de la semaine six.

Jean-Pierre THIBAUT demande s'il existe d'autres cas de responsabilités conjointes entre des personnels-enseignants de deux UFR à l'Université de Bourgogne.

Le doyen répond qu'en Archéologie, une filière est gérée conjointement avec une géologue et que les choses se passent plutôt bien maintenant, après cependant une période un peu difficile au début.

Jean-Pierre THIBAUT remarque que les problèmes et les conflits dans le Master PPS ne sont pas si récents, notamment concernant l'enseignant suspendu, puisque la première co-responsable de ce Master avait déjà démissionné pour des raisons similaires ; le doyen confirme cette information et conclut que Lucie FINEZ est la troisième à accepter la co-responsabilité du Master.

6 – Calendrier des candidatures aux Masters

Le doyen présente ce point de l'ordre du jour : compte tenu de la situation générale et de la difficulté pour les étudiants de terminer les stages, les collègues du Master de Psychologie Clinique ont demandé, comme l'an dernier, la possibilité de tenir une deuxième session « bis » (une en juillet et une en septembre). En effet, certains pourront se présenter au diplôme en juillet prochain, mais d'autres rencontreront de grandes difficultés pour valider leur parcours. Il invite Claire VANESSE-URBAIN à développer la présentation de ce dossier.

Claire VANESSE-URBAIN explique qu'il est théoriquement impossible d'organiser une session « bis », puisque normalement pour pouvoir trancher, l'intégralité des notes doit être connue. Mais dans le contexte de crise sanitaire que nous traversons, il serait favorable que les étudiants puissent se présenter plus tard, à la fin de leur stage en septembre 2021. Évidemment, ceux qui le souhaiteraient pourraient se présenter en juillet, pour partir valider leur diplôme ailleurs par exemple.

D'un point de vue administratif, Claire VANESSE-URBAIN assure que cette organisation ne posera pas de problème.

Afin d'envisager une suite administrative adaptée. Le doyen demande que cette requête soit formalisée initialement par la Directrice du Master en question et par la Directrice du Département. Il pense, sur le principe et au vu de la situation sanitaire actuelle, que la démarche devrait aboutir.

Claire VANESSE-URBAIN précise que depuis 2016, la sélection s'opère en Master 1 et non plus en Master 2. Parallèlement le site « trouvermonmaster.gouv », qui permet de recenser l'intégralité de l'offre en Masters et informe les étudiants des dates de campagne de sélection et des critères a été mis en place. Elle explique qu'elle prépare des tableaux synthétisant ces données, puis ces documents sont complétés par les responsables de Master et transmis au Pôle Formation et Vie Universitaire (PFVU) afin qu'ils puissent être disponibles sur ledit portail.

Mais, pour harmoniser ce portail, le PFVU impose des dates de sélection pour l'entrée en Master 1, pour cette année fixées du 26 avril 2021 au 17 mai 2021. Ce qui peut paraître tôt puisque le deuxième semestre n'est pas terminé et que le rattrapage n'a pas encore eu lieu. Pour autant, ces dates permettent la saisine du Rectorat et ce portail permet (en parallèle) aux étudiants non sélectionnés sur un Master, de saisir également en évoquant le droit à poursuite d'étude mis en place par la loi de 2016 et se voir proposer au moins trois masters.

Dans la majorité des Masters de Sciences Humaines, sauf pour le Département de Psychologie, qui se trouve vraiment en tension du fait du grand nombre de candidatures par rapport aux capacités d'accueil, le problème se pose de la deuxième campagne qui avait lieu auparavant fin août, début septembre. Elle intervenait alors que les capacités d'accueil n'étaient pas encore comblées et permettait aux retardataires de pouvoir candidater.

Aujourd'hui, la Vice-présidence souhaiterait supprimer cette seconde campagne qui interrompt la saisine du Rectorat (puisque le PFVU transmet après consultation des secrétariats la capacité de places encore disponibles dans les Masters afin d'affecter les candidatures en fonction des données) et fausse un peu les chiffres.

Claire VANESSE-URBAIN explique qu'elle a informé les responsables d'années, pour les prévenir qu'une seule campagne de candidature serait mise en place d'avril à mai et que la deuxième campagne n'aurait pas lieu. Elle rapporte que certains dossiers étudiants ne sont toujours pas complets, puisque le second semestre n'est pas terminé et que le rattrapage n'a pas encore eu lieu.

Pourtant, les étudiants doivent quand même fournir leurs relevés de notes pour l'intégralité de l'année de licence, leur projet d'études, leur curriculum-vitæ, ainsi que leur lettre de motivation. La Vice-présidence considère qu'il est déjà possible de sélectionner des candidatures à l'occasion de cette première campagne.

Olivier BONFAIT souhaiterait que, sur le principe, la Vice-présidence engage à minima un dialogue avec les responsables de masters ou avec les UFR, parce que l'université est normalement collégiale et il déplore ces changements dans la sélection. Il explique que cette nouvelle organisation est absurde car elle est normalement en place pour favoriser l'accès des étudiants aux masters. Avec cette révision, les étudiants devront s'inscrire, alors même qu'ils n'ont pas encore passé la seconde session d'examens, mais ils auront à produire leur lettre de motivation. Par conséquent, ils vont s'inscrire dans plusieurs masters différents et n'auront les résultats que très tard.

Du côté des enseignants, il faudra juger sans connaître les résultats du dernier semestre qui est le plus important des deux. Olivier BONFAIT déclare ne pas comprendre les raisons de cette suppression de la deuxième campagne, en effet, ce système fonctionnait depuis deux ans et il ne voit pas l'intérêt de le modifier dans ce sens. Il constate que les étudiants paient le prix du retard de fonctionnement du Rectorat. Il se dit fâché à l'égard de la décision de la Vice-présidence de l'Université et souligne qu'au cœur de cette crise sanitaire compliquée les étudiants sont vraiment perdus, sans repères dans les dates d'examens changeantes et particulièrement indécis sur leurs choix d'orientation. Le risque est de perdre des étudiants, Olivier BONFAIT propose de déposer une motion.

Christian STEIN fait part de son expérience l'an passé concernant le Master MEEF, qui a basculé pour la première fois dans ce système de plateforme et est partisan du maintien d'une deuxième campagne en septembre. Il ajoute que les responsables étaient inquiets devant les chiffres de la capacité officielle de la filière, mais en réalité de nombreuses places n'ont pas été pourvues.

Il pense qu'il serait effectivement préférable que le Rectorat laisse une certaine liberté aux Départements pour effectuer une pré-sélection, comme par exemple à l'INSPÉ où les affectations se sont très bien passées. Concernant les prévisions, tout n'est pas aussi clair car les étudiants inscrits dans plusieurs masters ne diront que très tard quel est leur choix.

Claire VANESSE-URBAIN confirme que les sélections de la première campagne ont pu être harmonisées assez tôt dans l'année et précise qu'il est nécessaire d'inciter les étudiants à candidater le plus tôt possible, parce qu'ils ne savent pas encore s'ils iront au rattrapage ; ceci évitera un flot massif à la seconde session d'examens. Elle conseille de privilégier une candidature dès la première campagne, mais rassure : même si des étudiants retardataires s'inscrivent en septembre, si les capacités d'accueil ne sont pas remplies (par exemple en Histoire et en Histoire de l'Art, où les capacités ne sont jamais complètes), il sera parfaitement possible de les accueillir à l'Université de Bourgogne, leurs dossiers seront traités et ils seront acceptés (dossier papier et non par « e.candidat »). Claire VANESSE-URBAIN termine en expliquant que cette réforme intervient pour éviter une vague d'inscriptions au moment de la deuxième session, période compliquée et surchargée pour les secrétariats qui doivent gérer les dossiers et la préparation de la nouvelle année universitaire.

Monsieur EL-HANBALI intervient et constate deux aspects dans les échanges relatifs aux inscriptions, un organisationnel et un versant plus politique qui n'est pas du ressort des personnels administratifs. Par conséquent, il est très important que les responsables pédagogiques et les responsables d'années communiquent avec la vice-présidente CFVU leur éventuel mécontentement.

Il soutient le positionnement de Claire VANESSE-URBAIN, amenée à gérer un calendrier très dense en septembre et assure qu'à partir de septembre, le Rectorat propose aux étudiants des masters dont la capacité n'est pas atteinte mais il n'est pas à même de les conseiller dans leurs choix de filière.

Le doyen, en accord avec les collègues, regrette ce manque de consultation sur de nombreux dossiers, cependant le système n'est pas complètement injuste puisque les étudiants sont affectés sous réserve des résultats. Devant ces inquiétudes, il ajoute que la solution viendra uniquement de la Vice-présidence et que le Conseil d'UFR n'est pas en mesure de finaliser ce dossier. Donc, une demande d'entretien stipulant que notre UFR soutient ses enseignants est obligatoire dans les plus brefs délais. Quand tous les responsables se seront exprimés, une motion pourra alors être déposée. Dans tous les cas, afin d'engager la discussion et éviter tout affrontement, un rendez-vous préalable avec Sophie MORLAIX, Vice-présidente doit être impérativement organisé.

7- Situation sanitaire et enseignements au second semestre

Fort de l'expérience de la réunion du Département d'Histoire de la veille, le doyen souhaite synthétiser le développement sur le sujet de la situation sanitaire et des enseignements au second semestre. Il rappelle que nous sommes depuis trois semaines entrés dans le second semestre et ce très largement à distance, seuls quelques enseignements en présentiel se sont tenus à l'Université avec l'autorisation rectorale.

D'un point de vue règlementaire les conditions ont néanmoins changé, en effet, à la suite de la formule exprimée dans le cadre tout à fait informel d'une conférence de presse donnée par le Président Macron, les étudiants devaient revenir un jour sur cinq à l'Université.

Pour le doyen cette idée n'a pas de sens et Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, les rectorats, les présidents d'universités se donnent énormément de mal pour rendre son contenu applicable. Il explique que le Président de l'Université a réuni les doyens la semaine dernière, mais les données de cette réunion, peu explicites l'ont conduit à écrire aux directeurs de Départements pour connaître nos possibilités d'accueil.

Finalement, un arrêté récent a encore rendu plus imprécises les conditions de ce retour, savoir :

- 1°) Ce retour en présentiel, selon les propos du Président de la République est « **volontaire** », c'est-à-dire que nous ne pouvons donc pas obliger enseignants ou étudiants à revenir en présentiel s'ils pensent que la situation sanitaire pourrait présenter des risques, pour eux-mêmes ou pour leur entourage proche ;
- 2°) La traduction quantitative de la formule « un jour sur cinq », d'ailleurs abandonnée, a été transformée de la manière suivante, le retour en présentiel peut s'effectuer, le doyen cite l'arrêté :

« Dans la limite de 20 % de la capacité d'accueil des -universités ». Cette notion de « capacité d'accueil » ne précise pas davantage les informations, puisqu'on peut se demander s'il s'agit là de la capacité des salles ou des effectifs ?

Cette règle tortueuse peut s'interpréter différemment : soit considérer que les 20 % s'appliquent à un « diplôme », soit, comprendre qu'il s'agit de 20 % des effectifs d'étudiants présents sur le campus à une heure H. Cette seconde considération n'est pas plus claire, parce qu'il est réellement compliqué de pouvoir réussir à évaluer exactement le nombre d'étudiants qui seront effectivement présents à un moment donné (l'effectif réel est complètement différent de celui des inscriptions).

Au regard de la situation psychologique de détresse des étudiants et des difficultés rencontrées par les enseignants au niveau pédagogique, entre autres, la Présidence de la République, comme la Présidence de l'Université, souhaitent qu'un retour en présentiel soit progressivement mis en place et autorisent une marge pour adapter la barre des 20 % de présents. Cette annonce, dont la traduction est complexe, vise surtout à inciter à l'organisation d'un retour. Concrètement, le retour à 100 % est complètement impossible, nous devons donc viser un seuil de 20 à 25 % de présents et dans tous les cas **les enseignements resteront majoritairement à distance**. Le doyen prévient que nous rencontrerons les mêmes problèmes qu'auparavant dans cette mise en place de gestion de l'hybridation préconisée par les instances. Apparemment, d'après les retours faits par les enseignants, cette solution s'avère être impraticable pour beaucoup.

L'obligation d'abord émise de privilégier les étudiants de Licence 1 pour un retour en présentiel a été supprimée par le nouvel arrêté. La nouvelle philosophie autorise tous les étudiants à revenir sur le campus. Ce nouveau principe inquiète le doyen car il rend l'organisation d'autant plus compliquée, pour des raisons sanitaires légitimes et structurelles, puisqu'il faut prévoir des comodalités entre étudiants, mais également entre enseignants. De plus, pour les secrétariats, cela se traduit par des difficultés dans la construction de séquences d'enseignements hybrides successives, etc. Devant une telle complexité, les retours sur ces difficultés ont été nombreux, tant en Histoire que pour les autres départements, pour dire qu'il était plus raisonnable de renoncer, sauf peut-être pour les Masters où les effectifs sont moins importants.

Le doyen insiste sur le devoir de prendre ces décisions au niveau des Départements de notre UFR, il ne leur imposera d'ailleurs aucune directive, parce que chaque Département connaît ses capacités réelles et ses possibilités. Néanmoins, il demande que soit respectés les droits des étudiants qui ne souhaiteraient pas revenir. Tous les sondages rapportent qu'il y a autant d'étudiants volontaires pour un retour en présentiel, que d'étudiants opposés. Ces données doivent donc être absolument prises en compte dans la construction des plannings.

Nous avons injonction de la Présidence de la République, ainsi que de l'Université, de prévoir le retour des étudiants, mais le Premier Ministre Jean Castex alerte ce matin sur l'irresponsabilité d'une reprise complète en présentiel pour les étudiants. Ce dernier point de vue est partagé par le doyen qui pense qu'il serait plus sage, devant une telle complexité, de ne pas changer massivement les plannings d'ici la pause des vacances universitaires, afin que les responsables d'année puissent harmoniser le retour.

Sollicité par quelques collègues, le doyen a donné son accord ponctuellement, en Histoire de l'Art et Archéologie notamment, mais sous réserve que l'organisation s'intègre dans des séquences gérables pour les étudiants et pour les secrétariats.

Clara PRIVE regrette qu'il n'y ait plus d'élus étudiants dans les conseils de Départements ; dans ce contexte, même si le travail continue sur le terrain, les possibilités de faire remonter les informations en Conseil sont désormais inexistantes.

Le doyen approuve cette remarque et comprend ces inquiétudes. Il a consulté les services juridiques concernant le Département d'Histoire et a été informé que les étudiants pourront continuer à siéger au sein des conseils, mais uniquement à titre consultatif et non délibératif. En attendant, il propose de conserver les interventions au sein des associations pour assurer la transmission de leurs demandes et constate que la communication des dernières semaines a permis de prendre connaissance des dysfonctionnements, comme des retours positifs.

Concernant la « jauge des 20 % » de retour en présentiel des étudiants, Clara PRIVE approuve l'idée de raisonner sur les capacités d'accueil au niveau de l'UFR (Départements) en favorisant les petits effectifs (Masters, ...) plutôt qu'en considérant les effectifs des promotions.

Effectivement, pour les filières à gros effectifs, ces retours ponctuels et de courte durée sont une véritable source d'angoisse chez les étudiants, ceci en raison des contraintes de transports, financières et organisationnelles (retour 1 seul jour par semaine par exemple).

Le doyen explique que de très longs débats au sein du Département d'Histoire se sont tenus la veille en présence d'un nombre important d'étudiants et que le maintien d'un enseignement à distance a été décidé pour les licences. Concernant le Département de Psychologie, Véronique DRAI-ZERBIB a informé le doyen de la décision de maintenir également le distanciel jusqu'à la suspension de cours de février.

Ces décisions sont sages et les retours seront autorisés quand cela sera réellement et concrètement possible.

Christian STEIN rapporte que les étudiants, afin de pouvoir prendre position sur leur travail, souhaiteraient disposer d'une visibilité au moins jusqu'à la prochaine session d'examens.

Le doyen partage ces préoccupations et souhaite dès maintenant penser à la formule de la prochaine session d'examens qui conditionnera l'ensemble du semestre, les travaux, mais aussi les notes prélevées pour ce type d'évaluation. Il conseille d'envisager le « pire » pour le moment et de prévoir une organisation à distance. Il précise que, comme nous l'avons constaté au printemps dernier, les modalités d'examens sont subordonnées à l'aval de la Commission Formation à la Vie Universitaire (CFVU), qui malheureusement rend son avis trop tardivement. Dans un souci de responsabilité vis-à-vis des étudiants, une ligne de conduite sera définie dès que possible et la situation juridique sera ensuite adaptée. Ainsi, chacun pourra poursuivre son organisation (secrétariats, scolarités et étudiants). L'enjeu majeur est de préserver la qualité et la sincérité de nos évaluations afin qu'elles soient véritablement classantes.

Le doyen conclut qu'il faut avancer et dialoguer avec les étudiants sans attendre les décisions de la CFVU, pour qu'ils soient dès maintenant informés des modalités d'examens et que les diplômes obtenus restent des validations de qualité. Il note des problèmes importants d'organisation aux examens précédents à cause de ce délai d'attente, dysfonctionnements survenus particulièrement en anglais et en informatique et donne la parole à Clara PRIVE.

Cette dernière ajoute que certaines disciplines qui fonctionnent en parallèle et dans lesquelles les enseignants interviennent au sein de différentes UFR (comme en anglais ou en informatique). Les règles imposées par la CFVU et l'Université ne sont pas suivies et dans ces matières « secondaires », les étudiants alertent moins.

Christian STEIN intervient, ayant lui-même vécu ces situations difficiles de l'intérieur en tant que responsable en Histoire et explique qu'au départ, il s'agit surtout d'un problème d'encadrement et de communication avec les étudiants, puis des étudiants vers les enseignants. Les modalités, dans le détail, ne posaient pas véritablement de problèmes à première vue, par contre en amont le travail n'a pas été correctement effectué concernant la présentation des choses et le montage du cadrage. Le Responsable d'enseignement et lui-même sont arrivés à la même conclusion : les instructions en amont n'étaient pas assez bien pensées. La mise en place d'un travail à distance a induit la « loi de Murphy : tout ce qui pourrait aller mal, ira mal ».

Christian STEIN remarque que ceci est également valable pour les étudiants qui ne manifestent pas forcément leurs problèmes lorsqu'on les interroge et qui finalement s'adressent directement au Conseil de Département. Finalement, il constate que les choses se sont plutôt assez bien déroulées en janvier et prévoit que cette nouvelle organisation sera certainement réalisable.

8 – Questions diverses

Le doyen demande si des questions diverses sont à évoquer.

- Olivier BONFAIT souhaiterait intégrer dans les maquettes, qui sont utilisées depuis plusieurs années, des enseignements sur les pays et les continents émergents. Il demande que soit contactés les Départements d'Histoire, Géographie et Histoire de l'Art et Archéologie pour prévoir l'emplacement avant qu'il ne soit trop tard.

Sabine LEFEBVRE s'étonne des travaux commencés sur les maquettes pour certains Départements, car en Histoire les démarches n'ont pas encore démarré.

Le doyen rassure en annonçant que le délai de conception est repoussé d'au moins un an. Pour le moment ce n'est pas officiel et aucune circulaire n'a été diffusée, mais dès que possible il confirmera cette information.

Dans tous les cas, le doyen pense qu'il est effectivement tout à fait souhaitable d'intégrer ces enseignements, cette démarche fait partie de la recomposition des Unités d'Enseignement d'ouverture et il écrira à Karen FIORENTINO, Vice-présidente CFVU, pour connaître la date d'échéance précise.

- Clara PRIVE demande la possibilité d'obtenir des dérogations au couvre-feu fixé à 18 heures pour les étudiants amenés à se déplacer pour utiliser du matériel informatique ou fréquenter la bibliothèque universitaire.

Monsieur EL-HANBALI répond que c'est impossible, car conformément à la circulaire reçue de la direction de l'Université, les dérogations ne peuvent concerner que le personnel. De plus, ce n'est pas matériellement envisageable. Cependant, il invite les étudiants à préparer eux-mêmes leur propre attestation dérogatoire et à joindre leur emploi du temps, ainsi qu'à présenter leur carte d'étudiant.

Aucune autre question n'étant formulée, le doyen remercie les membres du Conseil, il lève la séance à 20 heures 40 et invite les enseignants à rester connectés pour siéger en conseil restreint d'UFR.

La Secrétaire de séance
Edwige PRAT-BÉLIARD



Le Président du Conseil d'UFR
Philippe SALVADORI

